

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Julien-le-Montagnier - Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°D.16.2026 en date du 11.08.2026, le Maire de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU. Conformément à l'article R104-35 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale a décidé de rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la procédure de modification n°1 du PLU de Saint-Julien-le-Montagnier. L'avis conforme n°018754/KK AC PLU du 29 juillet 2026 fait partie du dossier d'enquête publique.

M. BOUSSARD a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier
du lundi 28 septembre 2026 à 8h30 au mercredi 28 octobre 2026 à 18h00.**

Les objectifs principaux de la modification n°1 du PLU sont d'améliorer et de clarifier certaines dispositions notamment : définitions et schémas concept, les toits plats et les énergies passives, des termes sont remplacés pour être plus claire. De proposer des règles plus en adéquation avec les besoins du territoire. D'intégrer certaines évolutions législatives et réglementaires, notamment la loi sur l'engrillagement des espaces naturels. De mettre à jour la liste des emplacements réservés et les documents graphiques au vu des emplacements réservés déjà réalisés ou ceux dont les propriétaires ont fait l'objet de leur droit de délaissement.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

-En mairie pendant toute la durée de l'enquête **de 8h30 à 12h00 du lundi au samedi et les jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.**

-Sur le site internet: **www.sjlm.fr**

Chacun pourra consigner ses observations du 28 septembre 2026 à 8h30 au 28 octobre 2026 à 18h00 :

-Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus.

-Par courrier postal : M. le commissaire enquêteur « *Enquête publique - modification n°1 de droit commun du PLU* », 22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 Saint-Julien le Montagnier.

-Par mail : **ep@sjlm.fr**

-Après du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants:

- **Lundi 28 septembre 2026 de 8h30 à 12h00 (ouverture de l'enquête),**
- **Samedi 17 octobre 2026 de 8h30 à 12h00,**
- **Mercredi 28 octobre 2026 de 14h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet **www.sjlm.fr** et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et notamment des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : M. le Maire, Mairie de Saint-Julien « *Enquête publique - modification n°1 de droit commun du PLU* » 22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 Saint-Julien le Montagnier ou par téléphone au 04 94 80 04 78.